
AVIS AUX ACTIONNAIRES DE L'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF IMMOBILIER

AXA SELECTIV' IMMOSERVICE

Puteaux, le 27 mai 2024.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires de l'OPCI AXA SELECTIV' IMMOSERVICE (ci-après l'« **OPCI** »).

Par la présente lettre, nous vous informons qu'AXA Real Estate Investment Managers SGP (la « **Société de gestion** ») agissant en tant que société de gestion de portefeuille de l'OPCI, a décidé d'apporter certaines modifications au Prospectus de l'OPCI.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Mise en place d'un préavis incitatif avec une commissions de rachat dégressive en fonction de la durée du préavis pour la catégorie des actions B ;
- Baisse du taux indicatif des frais d'exploitation immobilière qui passe de 2.1% à 2% sur l'actif net.

A compter de la date de prise d'effet de ces dispositions, soit le 31 mai 2024, le Prospectus et le Document d'Informations Clés de votre OPCI tiendront compte de ces modifications qui ne constituent pas une mutation soumise à l'agrément de l'AMF, et ne requièrent aucune action spécifique de votre part.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire et important de prendre connaissance du Prospectus et du DICs de l'OPCI disponibles sur le site : www.funds.axa-im.com. Ces mêmes documents sont aussi consultables sur le site de l'AMF, www.amf-france.org, ou sont disponibles sur demande auprès de la Société de gestion :

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP